

MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération (1/12)	1859.18
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	388.29
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	623.65
Électricité (pompe, 39 route de la Montagne)	122.27
Électricité (centre municipal, 120 rue Principale)	1625.76
Électricité (bureau, 117 rue Principale)	473.93
Électricité (puit, 54 chemin Kempt)	666.75
Électricité (patinoire, 15 rue Fraser)	675.45
Électricité (garage, 270 route 132)	962.17
Électricité (réservoir, route de la Montagne)	35.72
Téléphone (centre)	73.68
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	467.71
Téléphone (cellulaire)	39.00
Essence, huile et diesel	637.01
Fonds information du territoire	8.00
Frais de postes (journal)	59.84
Frais de postes (analyse d'eau)	54.58
Frais de postes (médiaposte)	63.98
Assurance 2017	13106.00
Service informatique comptabilité	4890.01
Redistribution somme perçues redevances carrière	3483.37
Société Mutuelle de prévention 1er versement	287.44
Articles nettoyage	33.44
Achat Hotte de cuisine (projet cuisine)	3334.28
Achat cuisinière électrique (projet cuisine + patinoire)	1186.17
Article de quincaillerie	9.55
Papeterie et fourniture de bureau	158.13
Honoraires service génie municipal 2016	2217.15
Remplacement ordinateur (journal)	557.42
Analyse test d'eau	301.23
MRC La Matapédia quote-part	16934.95
1er versement intérêts 2e règl. d'emprunt No 200-16	3798.95
Obligation et intérêts 1er règl. d'emprunt No 04-17	15368.51

115967.23

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

12-17

ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

13-17

CHARTRE DES DROITS DES ENFANTS

Préambule

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Marielle Bérubé, et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Moïse adopte une charte des droits des enfants, qui affirme sa volonté de promouvoir et faire respecter les droits de tous les enfants moïsiens âgés de moins de 18 ans et de favoriser leur bien-être global.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MOÏSE reconnaît le droit des enfants moïsiens à s'exprimer et à être entendus.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MOÏSE reconnaît le droit de s'amuser comme fondamental dans le développement global des enfants moïsiens.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MOÏSE est déterminé à reconnaître et à souligner la participation des enfants à la vie moïtienne.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MOÏSE souhaite promouvoir un milieu de vie non discriminatoire dans un environnement sain aux enfants moïsiens d'aujourd'hui et demain.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MOÏSE est résolu à respecter et à promouvoir la dignité et l'intégrité physique et morale des enfants moïsiens.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MOÏSE s'engage à favoriser l'accessibilité des activités de loisir, sans égard à la situation physique, économique et sociale des enfants moïsiens.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MOÏSE s'engage à assurer sur son territoire la sécurité des enfants moïsiens dans tous les lieux publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MOÏSE s'engage à collaborer avec les établissements compétents afin d'offrir un milieu scolaire épanouissant pour les enfants moïsiens.

Maire

14-17

APPUI

Les journées de la persévérance scolaire

Considérant que la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

Considérant que malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont encore 9,9 % des jeunes Bas-laurentiens qui décrochent avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire ;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

Considérant que le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

Considérant que la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

En conséquence, il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Moïse :

De Déclarer La 3^e Semaine De Février Comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;

D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

De faire parvenir copie de cette résolution à la direction de COSMOSS Bas-Saint-Laurent.

Maire

15-17

DON

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 100,00\$ pour le programme : Enrichissement Musique de l'École secondaire de Sayabec.

Maire

16-17

ACHAT TIMBRES ET ENVOI RECOMMANDÉ

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'achat de timbres pour les comptes de taxes 2017 et l'envoi de lettre pour vente pour taxes par courrier recommandé.

Maire

17-17

RÔLE DE PERCEPTION

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la confection du rôle de perception de taxes pour l'année 2017.

Maire

18-17 **COTISATION ADMQ**

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de la cotisation à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2017, au montant de 511,64\$.

Maire

19-17 **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)**

Attestation des travaux

Considérant que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de **103 438,00\$** pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Considérant que suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

Considérant que la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Saint-Moïse vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Marielle Bérubé, il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse atteste le bilan présenté par la secrétaire-trésorière au montant de **68 700,00\$** totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2016 sur les routes locales de niveau 1 et 2, excluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Maire

20-17 **CONSEIL ADMINISTRATION OMH**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse nomme Madame Diane Parent au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) pour un durée de trois ans.

Maire

21-17 **MANDAT SERVICE URBANISME MRC**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse donne le mandat au Service d'aménagement et d'Urbanisme de la MRC de La Matapédia, pour le projet de développement résidentiel de la rue du Plateau et l'ensemble du territoire.

Maire

22-17 **ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE RÉGIONALE**

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse renouvelle sa contribution à l'annuaire téléphonique régionale de la Vallée de La Matapédia.

Maire

23-17 **CONCIERGE**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse prenne à l'emploi comme concierge Madame Aline Lévesque au taux horaire de 11,48\$.

Maire

24-17 **PROJET CUISINE**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'offre de service, au taux horaire de 35,00\$, de Martin Barriault, technicien en architecture, pour la coordination et la surveillance des travaux de rénovation de la cuisine du centre municipal.

Maire

25-17 **COORDONNATEUR EN LOISIRS**

Considérant que les municipalités de Saint-Moïse, Saint-Noël et de Saint-Damase ont émis le désir commun d'embaucher une ressource en loisirs;

Considérant que les municipalités de Saint-Moïse, Saint-Noël et de Saint-Damase ont mis en place un comité de suivi pour la gestion de cette ressource commune, en nommant chacun un représentant de leur conseil municipal et leur directrice générale respective;

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse a été désignée comme la municipalité titulaire de la ressource en loisirs;

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse prenne à l'emploi comme coordonnatrice intermunicipale en loisirs Madame Sonia Couture au taux horaire déterminé dans le contrat de travail signé avec le comité de suivi.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h15.

Président

Secrétaire